

Montréal, le 1er février 2018

Monsieur Claude Doucet Secrétaire général CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2

PAR LE FORMULAIRE DU CRTC

PAR COURRIEL: <u>DBELISLE@TELEQUEBEC.TV</u>

Objet : Appui à la demande de renouvellement de licence de la Société de télédiffusion du Québec CIVM-DT et ses émetteurs (demande 2017-0830-7)

Monsieur le Secrétaire général,

- 1. L'ADISQ, dont les membres sont responsables de plus de 95 % de la production de disques, de spectacles et de vidéoclips d'artistes canadiens d'expression francophone, désire par la présente offrir son appui à Télé-Québec dans le cadre du processus étudiant sa demande de renouvellement de licence pour une période de sept ans.
- 2. Les entreprises membres de l'ADISQ œuvrent dans tous les secteurs de la production de disques, de spectacles et de vidéos. On y retrouve des producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, des maisons de disques, des gérants d'artistes, des distributeurs de disques, des maisons d'édition, des agences de spectacles, des salles et diffuseurs de spectacles, des agences de promotion et de relations de presse.
- 3. L'ADISQ a toujours pour mission d'intervenir dans tous les forums et auprès de toutes les instances d'élaboration de politiques et de réglementation, pour favoriser la plus grande présence possible de la chanson et de l'humour dans tous les médias québécois, dont la télévision, et pour s'assurer que des ressources financières adéquates soient affectées à cette fin. C'est dans le cadre de cette mission que nous intervenons aujourd'hui.

## Télé-Québec : un maillon essentiel de l'écosystème culturel canadien francophone

- 4. Télé-Québec est une société mandataire de l'État québécois qui, en vertu de sa loi constitutive, a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses contenus au public. Ses activités ont notamment pour but de promouvoir la vie artistique et culturelle québécoise et francophone.
- 5. La présente instance vise à étudier sa demande de renouvellement de licence. Télé-Québec demande que cette dernière soit renouvelée pour une période de sept ans, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2025.
- 6. L'ADISQ a pris connaissance des documents publics de cette demande et tient à exprimer un appui sans équivoque à Télé-Québec, qui accorde à la culture, et particulièrement à la musique, une visibilité essentielle.
- 7. Il importe de le souligner à grands traits : bien que les moyens choisis par les Canadiens pour consommer de la musique ou des contenus ayant trait à la musique se diversifient, la télévision demeure un médium prisé par la majorité. Pour un artiste de la chanson, être invité dans une émission de télévision, surtout si c'est pour y interpréter une de ses propres œuvres, produit un impact tangible : c'est encore la télévision qui permettra à un large public d'apprendre à connaître un visage, et c'est elle, aussi, qui stimulera de nombreux achats, qu'ils soient faits en ligne ou en magasin.
- 8. Les médias traditionnels ont encore le pouvoir de propulser une carrière. En termes de découvrabilité, leur puissance est indéniable. Dans l'écrasante majorité des cas, un artiste qui se démarque à la télévision ou à la radio tirera nettement mieux son épingle du jeu sur le Web qu'un artiste y étant absent.
- 9. Par conséquent, un service télévisuel comme Télé-Québec, dont la mission prévoit un soutien substantiel à la culture, est de la première importance.
- 10. D'ailleurs, comme le souligne Télé-Québec dans sa demande, au cours de sa dernière période de licence, le diffuseur s'est acquitté de cette mission. Il a notamment diffusé sept saisons de Bell et Bum (qui en est, en 2017-2018, à sa 15e saison) totalisant 166 émissions originales de 90 minutes chacune. Il s'agit d'un rendez-vous hebdomadaire qui permet depuis plus d'une décennie aux mélomanes de découvrir des artistes nationaux, souvent francophones, à différentes étapes de leur carrière et évoluant dans plusieurs genres musicaux. L'ADISQ ne soulignera jamais assez l'importance de ce type d'émission - une émission qui permet, de façon régulière, à des artistes professionnels d'interpréter leurs propres œuvres pour le milieu de la chanson, de la musique et des variétés.
- 11. Dans un contexte où les émissions majoritairement constituées de prestations professionnelles sont encore sous-représentées à la télévision généraliste,

- l'ADISQ reconnaît et souligne les efforts appréciables déployés par Télé-Québec dans la diffusion de ce type d'émissions.
- 12. En plus de *Belle et Bum*, Télé-Québec diffuse pour une deuxième saison consécutive l'émission *Microphone*, qui permet à plusieurs artistes musicaux d'ici de se rencontrer, d'échanger et de présenter leurs chansons à l'écran. Il a aussi diffusé tous les 23 juin *Le Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale*, lequel met notre musique à l'honneur, en plus d'avoir présenté quelques spectacles musicaux ponctuels. En outre, depuis deux ans, Télé-Québec est l'hôte du *Premier Gala de l'ADISQ*, qui remet des prix à de nombreux artistes québécois de la musique. Enfin, Télé-Québec a aussi présenté des documentaires traitant de sujets liés à la musique. Bref : le soutien et la promotion à la musique d'ici effectué par Télé-Québec au cours de se dernière période de licence consiste en une combinaison heureuse d'émissions régulières présentant directement de la musique et d'émissions spéciales abordant le sujet de plusieurs façons.
- 13. Le CRTC considère que, dans le marché francophone, les émissions de musique et variétés (catégories 8a, 8b et 8c) font partie des émissions d'intérêt national (ÉIN) (autrefois les émissions prioritaires), avec les dramatiques (catégorie 7) et les documentaires de longue durée (catégorie 2b). Au cours de la période de licence qui se termine, le Conseil avait indiqué s'attendre à ce que Télé-Québec diffuse huit heures d'émissions prioritaires chaque semaine. La station a largement dépassé cette attente, diffusant en moyenne 45 heures d'émissions prioritaires hebdomadairement<sup>1</sup>.
- 14. Pour la période de licence à venir, Télé-Québec ne demande aucune modification significative à ses conditions de licence, à ses attentes et à ses encouragements. C'est notamment le cas en ce qui concerne les émissions d'intérêt national (ÉIN), puisque qu'elle indique prendre l'engagement d'en diffuser huit heures par semaine. Il s'agit d'un nombre d'heures bien inférieur à ce qu'elle a fait en pratique, et, rappelons-le, inférieur à l'engagement de neuf heures qu'elle avait pris lors de sa période de licence précédente.
- 15. Le soutien à la musique nationale à la télévision peut prendre de nombreuses formes. Au cours de la dernière année<sup>2</sup>, Télé-Québec a d'ailleurs fait preuve d'une créativité et d'un engagement remarquables à l'égard de la chanson francophone, en lançant « l'année de notre chanson », qui a entre autres permis de mettre en valeur des chansons québécoises dans les génériques de nombreuses émissions présentées par le diffuseur :

Télé-Québec lance L'année de notre chanson et offre à la chanson francophone d'ici une place de choix à travers toute sa programmation 2016-2017. Pendant un an, les génériques de 23 émissions à l'antenne mettront en vedette des chansons originales provenant du répertoire francophone d'ici. Documentaires, variétés, gala et séries musicales vont aussi en parler, la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Société de télédiffusion du Québec, *Demande de renouvellement de licence – Mémoire supplémentaire*, le 31 août 2017, p. 5. Analyse de l'ADISQ.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La dernière année n'est pas présentée par Télé-Québec au dossier public, mais l'ADISQ juge qu'il est pertinent de souligner les efforts particuliers qui ont été consacrés à la mise en valeur de la musique québécoise lors de cette période.

jouer, la célébrer, la défendre. Faisons découvrir notre chanson, mais surtout consommons-la et achetons-la afin qu'elle ne s'appauvrisse jamais.<sup>3</sup>

16. Télé-Québec a, de plus, publié sur son site un manifeste qui met en lumière l'importance pour le diffuseur de mettre en valeur la chanson d'ici :

Le manifeste

(Sur la musique de « Le mur du son » de Robert Charlebois)

Télé, radio, web, mobilité, la chanson passe partout.

Elle est éloquente la chanson pour raconter ma vie, mes envies, mes ennuis.

Mais de la chanson, il en pleut de partout. Noyée dans le numérique, la nôtre s'entend moins.

Elle qui nous est chère, perd de sa valeur. Gratuite, c'est notre culture qui s'appauvrit.

<u>Voilà pourquoi Télé-Québec s'engage.</u> Mieux, Télé-Québec s'enchante.

Choisit de la faire entendre en ouverture de ses émissions.

Mais la mission ne s'arrête pas là.

<u>Documentaires, variétés, gala et séries musicales vont en parler, la jouer, la célébrer, la défendre.</u>

Cette année sera l'année de notre chanson tant sur le web qu'à la télé.

Parce que plus on la chante, la chanson, plus elle s'épanouit.

*Télé-Québec s'enchante. Et vous ?*<sup>4</sup> (nos soulignés)

- 17. Cette initiative a été accueillie très favorablement par le milieu québécois de la musique.
- 18. Pour toutes ces raisons, l'ADISQ appuie le renouvellement de Télé-Québec, joueur essentiel et précieux de notre système télévisuel.
- 19. Mais, alors que l'industrie canadienne de la musique, notamment francophone, traverse une période très difficile dans laquelle sa visibilité, tout particulièrement, est un enjeu critique, l'ADISQ aimerait que le Conseil formule une attente portant sur l'importance d'un soutien hebdomadaire à la musique à chaque année de la

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Télé-Québec : http://notrechanson.telequebec.tv/manifeste

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> *Ibid*. PAGE 4

- période de licence à venir. La chanson d'ici n'a pas fini d'être « *noyée dans le numérique* », et une telle visibilité sera de plus en plus nécessaire.
- 20. Toute correspondance peut être acheminée par courriel à l'adresse mjdesrochers@adisq.com ou par télécopieur au 514.842-7762.
- 21. Un exemplaire de la présente intervention a été transmis à la requérante pour laquelle l'ADISQ a émis des commentaires.
- 22. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette intervention, veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

La vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale,

Solange Drouin

\*\*\*Fin du document\*\*\*